

## CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : <b>Appartement</b> Nombre de Pièces : <b>4</b> Etage : <b>1er étage</b> Numéro de lot : <b>3 et 4</b> Référence Cadastre : <b>BY 9</b> Annexes : Cave : <b>11</b> Autres Lot : <b>Terrain non bâti (jardin) n°15</b>	Adresse : <b>55, Avenue Jean Jaures 46000 CAHORS</b> Bâtiment : Escalier : Porte : Propriété de : <b>SCI JAURES GARE 10, 12 Rue de Reims 75013 PARIS</b> Mission effectuée le : <b>15/12/2011</b> Date de l'ordre de mission : 12/12/2011 N° Dossier : <b>SCI JAURES GARE 1713 15.12.11 C</b>
<b>Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à</b>	
<h3 style="margin: 0;">Total : 77,73 m<sup>2</sup></h3> <p style="margin: 0;">(Soixante-dix-sept mètres carrés soixante-treize)</p>	

### B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi "Carrez"	Surface Hors Carrez
Entrée	1er étage	3,32 m <sup>2</sup>	
Chambre n°1	1er étage	10,30 m <sup>2</sup>	0,33 m <sup>2</sup>
Chambre n°2	1er étage	9,20 m <sup>2</sup>	0,36 m <sup>2</sup>
Chambre n°3	1er étage	10,38 m <sup>2</sup>	
Salle d'eau	1er étage	5,34 m <sup>2</sup>	
WC	1er étage	1,45 m <sup>2</sup>	
Séjour/Cuisine	1er étage	35,76 m <sup>2</sup>	0,90 m <sup>2</sup>
Dégagement	1er étage	1,98 m <sup>2</sup>	
<b>Total</b>		<b>77,73 m<sup>2</sup></b>	<b>1,59 m<sup>2</sup></b>

#### JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface Hors Carrez	Justification
Chambre n°1	1er étage	0,33 m <sup>2</sup>	Embrasures de fenêtre
Séjour/Cuisine	1er étage	0,90 m <sup>2</sup>	Embrasures de fenêtre
<b>Total</b>		<b>1,23 m<sup>2</sup></b>	

Annexe et Dépendance	Etage	Surface Hors Carrez
Cave lot 11	S/S	9,49 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>9,49 m<sup>2</sup></b>

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par Cabinet SOULIE qu'à titre indicatif.

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

**Le Technicien :**  
Eric SOULIE

à CAHORS, le 16/12/2011

**Nom du responsable :**  
Eric SOULIE